

2020/045

Département de l'Hérault

République Française

COMMUNE d'AVÈNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 13 novembre 2020

En application des directives sur la tenue des réunions suite à la pandémie du Covid -19 et sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, à huis-clos, le 13 novembre 2020 à 16h30, à la Salle Polyvalente, pour délibérer sur l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : Mesdames AUGÉ Coralie, BLANC Françoise, MASSAL Andrée, MAURIOS Emmanuelle, ROUQUETTE Hélène, VIDAL Maryse, Messieurs AFFRE Christian, BLANC Cédric, CASTAN Serge, SAQUET Jean-Marie.

Conseiller absent : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Madame ROUQUETTE Hélène

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter en « questions diverses » les points suivants :

- Modification du tarif des gîtes référencés MGR001 et MGR004
- Résiliation de l'adhésion à l'association des Gîtes de France

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces questions.

I. Approbation du compte rendu en date du 02 octobre 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 02 octobre 2020.

II. Projet captage et château d'eau d'Avène - Emprunt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération, en date du 10 juillet 2020, validant la prise en charge de l'autofinancement des travaux d'amélioration du captage et château d'eau d'Avène, financé par un emprunt d'un montant de 107 000,00 Euros. Il précise que le SIAE a commencé les travaux.

Il dépose sur le bureau la proposition de prêt de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, seul organisme à avoir répondu favorablement à sa demande.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, de la proposition de prêt établie par la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, décide, à l'unanimité, de réaliser un emprunt, sur 20 ans, remboursable aux conditions suivantes :

Montant du Prêt	107 000,00 €
Taux fixe	0,77 %
Nature du prêt	Prêt à taux fixe – amortissement progressif
Durée	20 ans
Périodicité	Trimestrielle
Nombre d'échéances	80
Montant des Echéances	1 444,41 Euros
Coût total des intérêts	8 553,00 €
Frais de dossier	0,15% du montant emprunté

III. Chemin des deux lacs : Avis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'itinéraire GR® de Pays « Entre Deux Lacs Avène Salagou » destiné à la promenade, à la randonnée pédestre, et accessoirement équestre et vélo tout terrain. Il précise que ce chemin, élaboré par la communauté de communes Grand Orb, traverse le territoire de la commune en empruntant une partie de la voirie communale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Après discussion, compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre du développement du tourisme « vert », de la mise en valeur et de la découverte de la commune, le Conseil Municipal émet un avis favorable au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault, et adopte l'itinéraire GR® de Pays « Entre Deux Lacs Avène Salagou ».

Des mesures d'information spéciale seront ajoutées pour tenir compte du partage de l'utilisation de ce chemin avec plusieurs types d'usagers : randonneurs, chasseurs...

IV. Personnel communal : Primes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération, en date du 27 octobre 2017, validant la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Il indique que le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir

Afin de récompenser l'engagement du personnel communal en général et plus précisément pendant la pandémie actuelle, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 300 Euros le plafond maximal annuel du CIA, versé annuellement avec le salaire de novembre, selon tableau suivant :

Cadre d'emplois	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel CIA actuel	Montant maximal individuel annuel CIA proposé
Adjoints administratifs territoriaux Adjoints d'animation territoriaux	Encadrement de proximité, expertise	800 €	1 100 €
Agents techniques territoriaux Agents sociaux territoriaux	Agent polyvalent d'exécution	700 €	1 000 €

Il précise que le Centre de Gestion de l'Hérault a donné son accord de principe pour une modification de la partie CIA du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation du plafond maximal annuel du CIA, tel que proposé par Monsieur le Maire.

V. Intempéries dans le Gard et les Alpes Maritimes – Septembre et Octobre 2020 – Participation de solidarité

Monsieur le Maire rappelle les pluies exceptionnelles qui se sont abattues le 19 septembre 2020 dans le Gard, ainsi que celles du 02 octobre 2020 dans les Alpes Maritimes.

Il propose, par mesure de solidarité avec ces communes, de donner une subvention exceptionnelle à l'association des Maires du département de l'Hérault. C'est elle qui sera chargée de répartir l'aide obtenue entre les communes sinistrées du Gard et des Alpes Maritimes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une aide financière exceptionnelle de 2 000 Euros pour les communes sinistrées du Gard et des Alpes Maritimes.

VI. Questions diverses

a) Modification du tarif des gîtes référencés MGR001 et MGR004

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des gîtes thermaux communaux vont débuter en janvier 2021.

Il précise que les deux studios/cabine, le MGR001 et le MGR004, d'une superficie de 27m², prévus pour trois ou quatre personnes, vont être réaménagés en studio pour une ou deux personnes.

Il propose de réexaminer les loyers de ces deux appartements, et d'en baisser les tarifs. Il propose, vu la conjoncture actuelle, de ne pas modifier les tarifs des autres gîtes thermaux communaux.

Il soumet au Conseil les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 suivants :

Référence	Durée	Hors saison	Juin - Septembre	Juillet -Août
MST 02-04-05	1 Semaine	111 €	155 €	199 €
	3 Semaines	332 €	463 €	597 €
	Week-end	99 €	99 €	99 €
MST 01-03-06 MGR 02-05-08-09	1 Semaine	139 €	186 €	231 €
	3 Semaines	419 €	558 €	696 €
	Week-end	99 €	99 €	99 €
MGR 01-04	1 Semaine	150 €	196 €	242 €
	3 Semaines	450 €	589 €	727 €
	Week-end	99 €	99 €	98 €
MGR 10	1 Semaine	217 €	246 €	348 €
	3 Semaines	650 €	736 €	1 042 €
	Week-end	121 €	121 €	121 €
MGR 03-06	1 Semaine	261 €	261 €	437 €
	3 Semaines	780 €	780 €	1 307 €
	Week-end	155 €	155 €	155 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 tel que présenté.

b) Résiliation de l'adhésion à l'association des Gîtes de France

Monsieur le Maire indique que la commune cotise pour ces gîtes à deux guides d'hébergement : celui des Gîtes de France et celui de Grand Orb. Il rappelle que les gîtes doivent être classés tous les 5 ans. Une partie des gîtes communaux sont classés par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Grand Orb, l'autre partie par les Gîtes de France qui bénéficient du label « Gîtes de France ».

Le coût par appartement, comprenant le classement tous les 5 ans et la cotisation annuelle, est plus élevé avec les Gîtes de France que par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme.

Il propose, pour 2022, de supprimer l'adhésion de la Commune à l'association départementale des Gîtes de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer son adhésion à cette association à compter de 2022.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.
